

22 nov 2013 -15:45

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2013

Renforcement du rôle de conseil des pharmaciens

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil de ministres a marqué son accord sur un projet d'arrêté royal qui instaure le versement d'un honoraire pour les pharmaciens qui accompagnent leurs patients dans le cadre d'un nouveau traitement chronique contre l'asthme.

Il est important que le rôle du pharmacien ne se limite pas qu'à la vente de médicaments. Le conseil du pharmacien est en effet très important lors de la délivrance de médicaments : il peut attirer l'attention du patient sur les éventuels effets secondaires et contre-indications qui peuvent survenir lors de la prise de l'un ou l'autre médicament mais ses conseils sont également précieux pour que le patient respecte scrupuleusement la posologie indiquée par le médecin afin que le traitement prescrit puisse agir avec efficacité.

Dès le 1er janvier 2014, le pharmacien percevra un honoraire de 20 euros par "entretien d'accompagnement d'une nouvelle médication" dans le traitement de l'asthme. Le projet est déjà testé par le biais de projets-pilotes en pharmacie depuis le 1er octobre dernier. En fonction des patients et donc de la thérapie chronique visée, cet entretien pourra être complété par un ou plusieurs entretiens de suivi qui seront également rémunérés.

Cette nouvelle disposition bénéficiera pleinement au patient asthmatique qui commence un nouveau traitement : il sera mieux informé sur son traitement et sur le "mode d'emploi" de ce traitement. Il bénéficiera également d'un suivi personnalisé de la part de son pharmacien.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>